

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES Journal de campagne

### Réunion publique de Marine Le Pen

Dans le cadre de la campagne pour les élections européennes, Marine Le Pen, présidente du Rassemblement national, tiendra une réunion publique aujourd'hui jeudi 16 mai, à partir de 19 h, à la salle des fêtes de Fessenheim (rue de la 1<sup>re</sup> Armée), en présence de Jordan Bardella, tête de la liste RN aux européennes, et de l'essayiste Hervé Juvin.

### Réunion publique de Jean-Christophe Lagarde

Jean-Christophe Lagarde, président de l'UDI et tête de la liste « Les Européens », sera à Mulhouse vendredi 17 mai à l'invitation de Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin et candidat sur la liste, pour une réunion à partir de 13h15 au local de l'UDI 58, avenue du Président Kennedy à Mulhouse.

## RÉGION DE SAVERNE Société

### Une manifestation contre le racisme à travers quatre communes

Parce qu'il refuse le racisme et l'antisémitisme sous toutes ses formes, le collectif « Justice & Libertés » organise une marche contre le racisme ce samedi 18 mai, au départ de Thal-Marmoutier, à 9 h, devant le couvent qui accueille des migrants.

Les marcheurs se rendront à pied jusqu'à Schwenheim, à environ 5 km. Rendez-vous est donné ensuite à 11 h 15 devant le cimetière juif de Schwenheim. Les participants rejoindront ensuite Detwiller, en voitures, pour 13 h, où se tiendra dans la salle paroissiale, un théâtre forum pour échanger et débattre. Dernière étape, 16 h devant la mairie de Zoebersdorf, où le maire accueillera ces manifestants contre le racisme.

### Quatre communes touchées par des tags haineux

Le point commun de ces quatre communes est qu'elles ont été victimes d'actes racistes et antisémites : tags sur les édifices publics, profanation de cimetières et autres incivilités. Les marcheurs seront

accueillis dans chacune d'elles par le maire ou un représentant de la municipalité. « Nous avons choisi d'organiser une journée entière de mobilisation pour occuper le terrain de façon visible, dans cette partie de l'Alsace régulièrement touchée par des actes racistes et antisémites », souligne le porte-parole de « Justice & Libertés », Ali Rastegar. Ce collectif compte parmi sa vingtaine de membres, Attac Vosges du Nord et « Comprendre et s'engager » particulièrement mobilisés dans ce secteur. « Notre message est double : rappeler que l'Alsace est une terre d'accueil et poser le problème du racisme dans cette région », ajoute encore le porte-parole. Il exhorte également les autorités locales et nationales « à prendre cette question à bras-le-corps. »

► Contact : justiceetlibertes2@gmail.com, collectifjusticeetlibertes.blogspot.com

► Un départ en covoiturage est prévu à 7 h 30 de l'Esplanade à Strasbourg

## ENVIRONNEMENT

### Dégâts de sangliers : les chasseurs « responsables mais pas coupables »

Les dégâts de sangliers ont atteint cette année une ampleur tout à fait inhabituelle. Cette situation, affirment les chasseurs du Bas-Rhin, est la conséquence de la prolifération des larves de hannetons.

Les chasseurs le reconnaissent : l'ampleur des dégâts de sangliers constatés cette année « justifie l'irritation des agriculteurs. Cette année, on enregistre 650 ha de dégâts sur prairies contre 275 ha en moyenne par an depuis 15 ans » en comptant 2019 », déplore le Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FIDS) du Bas-Rhin. Dès lors, indiquent-ils, « il est tentant d'en déduire qu'il y a trop de sangliers, que le chasseur chasse mal, qu'il favorise l'accroissement des populations en agrainant trop » (DNA du 4 mai dernier). La situation actuelle, expliquent-ils, est en fait la conséquence d'un autre phénomène : « Dès la mi-août, alors que nous étions en pleine sécheresse, les larves de hannetons, plus communément appelées vers blancs, sont remontées en surface après l'hivernage et les sangliers se sont rués sur cette manne protéinique dont ils raffolent, précise le FIDS. Ils ont saccagé les prairies en peu de temps, prenant les chasseurs de court. Avec 80 larves de hannetons comptées au mètre carré, il n'en fallait pas plus pour faire sortir les sangliers du bois ». La majorité des dégâts, soulignent les chasseurs, a eu lieu « à cette période et en un temps très court ».

Pour autant, admettent-ils, « il reste des secteurs où il y a bien

une surpopulation de sangliers ». Dans ce cas, « une commission mixte où sont représentés les chasseurs, les agriculteurs et l'administration examine plusieurs fois la situation et décide de mesures correctives comme des battues administratives ». Ils n'ont, insistent-ils, aucun intérêt à favoriser leur prolifération : « Tous les dégâts subis par les agriculteurs sont entièrement indemnisés par les chasseurs. On peut alors aisément imaginer que ceux-ci font le maximum pour prélever des sangliers et essayer de réduire les dégâts du mieux possible ». Quant à la pratique de l'agrainage, pointée du doigt par les agriculteurs et les particuliers victimes de dégâts de sangliers, « elle est positive lorsqu'elle est pratiquée de manière raisonnée et raisonnable », soutient le FIDS du Bas-Rhin qui se dit être « le premier à en condamner les excès et à les faire sanctionner par la police de la chasse ». Cela étant, précise-t-il, « une bonne pratique de l'agrainage est le meilleur moyen de retenir les sangliers en forêt et de limiter les dégâts agricoles », en citant une expérience entamée en 2008 qui consistait à agrainer les sangliers avec un mélange de maïs et de pois pour diminuer les dégâts sur prairie. « Les résultats étaient probants puisque nous avions obtenu une baisse de 50 % des dégâts de près ». Dans le cadre du nouveau schéma qui régleme la chasse dans le Bas-Rhin, le FIDS a du coup demandé que les chasseurs puissent agrainer avec des pois en automne-hiver, « lorsque les sangliers sont tentés de sortir sur les prés qu'ils retournent pour y trouver les protéines dont ils ont besoin ».

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF Stocamine

# Les recours des opposants enterrés

Pour la rapporteure publique du tribunal administratif de Strasbourg, les recours contre l'arrêté préfectoral prolongeant pour une durée illimitée le stockage des déchets de Stocamine doivent être rejetés. Jugement le 5 juin.

En Alsace, la protection de l'environnement est souvent de nature juridique. Le dossier Stocamine n'échappe pas à cette tradition.

Ce 15 mai, le tribunal administratif de Strasbourg examinait donc les requêtes formulées par le conseil départemental du Haut-Rhin, la Région Grand Est, la commune de Wittenheim et Alsace Nature contre l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 autorisant la prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain de déchets non radioactifs dans les anciennes mines des MDP, sous Wittenheim.

### « Le principe de réversibilité remis en cause »

Sans surprise, la rapporteure publique a proposé au tribunal de rejeter ces requêtes. Elle a d'abord motivé l'irrecevabilité des recours des trois collectivités publiques au motif que celui déposé par Wittenheim était « hors délais » et que le Département et la Région n'avaient pas d'intérêt à agir dans le dossier.



Chantier de déstockage de déchets de Stocamine, à -535 mètres, dans l'ancienne mine de potasse Joseph-Else à Wittenheim, en octobre 2017. ARCHIVES L'ALSACE - THIERRY GACHON

Elle a par ailleurs écarté les uns après les autres les arguments avancés par Alsace Nature sur les insuffisances supposées des études d'impact et des méthodes d'évaluation des produits stockés. La rapporteure publique s'appuie sur différents rapports d'experts pour affirmer qu'il n'y a eu « aucune insuffisance » et considère que l'abandon de matériel souillé ayant servi au déstockage ne peut être considéré comme un apport de déchets. Les avocats du Département et de la Région défendent l'intérêt à agir des deux collectivités dans la mesure où elles ont des compétences en matière de dé-

chets et d'eau. « On ne peut pas dire que le Département doit préserver la qualité de l'eau et de l'autre soutenir qu'il serait étranger à une entreprise susceptible de polluer », avance le premier.

### « Une décision prise sur des éléments robustes »

L'avocat d'Alsace Nature parle pour sa part de « mensonges d'État » tout en pointant les « insuffisances substantielles » dans le dossier et « la remise en cause du principe de réversibilité ». Il parle de « legs » aux générations futures et s'inscrit dans « un temps géologique »,

deux préoccupations étrangères au droit administratif. « L'État est le pétitionnaire, l'État autorise, l'État contrôle et l'État effectue les études d'impact », relève l'avocat de l'association environnementaliste.

La défense du préfet du Haut-Rhin invoque la consultation de « sachants », le respect « des standards nationaux et internationaux », et « une décision prise sur des éléments robustes ». L'avocate des Mines de potasse d'Alsace minimise l'impact d'une pollution éventuelle de la nappe phréatique d'Alsace en expliquant que « le seuil de potabilité ne sera pas touché ». Elle jure également qu'« il n'y a pas de déchets surprises » au fond.

Au-delà du dossier Stocamine, cette audience souligne l'extrême fragilité du principe de réversibilité promise dans tous les projets d'enfouissement, y compris à Bure pour les déchets nucléaires. Elle interpelle aussi sur la notion d'intérêt à agir qui tend à circonscrire l'action judiciaire dans le domaine environnemental qui précisément ne connaît pas de frontières. Elle interroge enfin sur les responsabilités successives et croisées d'un État présent à tous les étages de ce dossier. ■

Franck BUCHY

## STRASBOURG

### Des gilets jaunes savoyards venus à pied au Parlement européen



Patrice (2<sup>e</sup> à g.) a parcouru les 515 km. Les autres membres du groupe se sont relayés sur l'une ou l'autre étape entre Albertville et Strasbourg. PHOTO DNA - G. L.

Partis d'Albertville en Savoie le 18 avril, une dizaine de gilets jaunes se sont relayés pour parcourir les 515 kilomètres jusqu'à Strasbourg. Ils sont arrivés ce mercredi midi devant le Parlement européen.

EN REJOIGNANT la capitale européenne, « on voulait se faire entendre ailleurs qu'à Paris... où on ne nous écoute pas », estime Jean-François qui a tracé le parcours entre Albertville et Strasbourg. Une petite dizaine de gilets jaunes, tous retraités, ont participé à ce mouvement « pacifique ». Un seul d'entre eux, Patrice, a parcouru

l'ensemble de la marche, espérant « un avenir meilleur pour [sa] fille et [sa] petite-fille ». Les autres ont parcouru l'une ou l'autre étape. Pendant leurs vingt-huit jours d'efforts, le gîte et le couvert leur ont été offerts par des gilets jaunes des sections locales – une quarantaine de membres de QG du Bas-Rhin et du Haut-Rhin les ont rejoints ce mercredi à l'arrivée de la dernière étape. Ils sont partis dans la matinée d'Illkirch-Graffenstaden pour arriver devant le Parlement européen de Strasbourg où ils n'avaient pas sollicité d'entretien.

## A 35

### Travaux sur jusqu'à vendredi soir entre Barr et Epfig



Le chantier condamne les deux voies de circulation dans le sens Strasbourg-Colmar.

PHOTO DNA - JEAN-PAUL KAISER

Un tronçon d'1,7 km est en chantier sur l'A35 entre Barr et Epfig toute cette semaine, provoquant des bouchons. Deux voies sont fermées, ainsi qu'une entrée d'autoroute.

LE CHANTIER a démarré lundi au niveau de l'échangeur de Barr/Epfig, dans le sens Strasbourg-Colmar. Il devrait se terminer vendredi dans l'après-midi. Il s'agit de changer toute la couche de roulement de la chaussée. Les véhicules circulent donc à double sens sur la voie habituellement réservée au trafic dans le sens Colmar-

Strasbourg, ce qui provoque d'importants bouchons aux heures de pointe. Mais des deux bretelles d'entrée d'autoroute de l'échangeur de Barr/Epfig/Zellwiller est fermée. Il s'agit de celle qui permet de monter sur l'autoroute en direction de Colmar. Les deux bretelles de sorties sont ouvertes. Ce chantier constitue un des derniers tronçons de chaussée qui restait à renouveler entre Innenheim et Ebersheim. Mais dès lundi, un chantier bien plus important s'ouvre à hauteur de Sélestat, pour plusieurs mois, avec là aussi de gros bouchons à prévoir. Guillaume MULLER